

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011

Conseillers municipaux en exercice : 14  
Conseillers présents : 11

Convoqués le 11 Avril 2011  
Conseillers votants : 13 (dont 2 pouvoirs)

## VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES                      Votants : 13    Votes pour : 13

Le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition 2011 comme suit :

<b>TAXE D'HABITATION :</b>	<b>14.19 %</b>
<b>TAXE FONCIERE BATIE :</b>	<b>18.04 %</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATIE :</b>	<b>87.81 %</b>
<b>CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>	<b>25.68 %</b>

Les taux communaux sont identiques à ceux de 2010, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité locale. Cependant, le taux 2011 de la taxe d'habitation intègre cette année la part départementale qui est maintenant dévolue aux communes. Cette modification est donc neutre pour le contribuable.

Par ailleurs, la taxe professionnelle est remplacée par la Contribution Foncière des Entreprises.

## SUBVENTION BUDGET MULTIPLE RURAL                      Votants : 13    Votes pour : 13

Montant de la subvention : 7 856.09 €

## VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2010                      Votants : 13    Votes pour : 13

<b><u>COMMUNE</u></b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>651 354.40 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>450 955.36 €</b>

(chaque section est équilibrée en dépenses et recettes)

<b><u>LOGEMENT SOCIAUX</u></b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>D 15 897.53 €</b>
		<b>R 24 808.03 €</b>

(section de fonctionnement en suréquilibre)

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>15 657.00 €</b>
-----------------------	--------------------

<b><u>MULTIPLE RURAL</u></b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 748.78 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>7 000.00 €</b>

(chaque section est équilibrée en dépenses et recettes)

<b><u>ASSAINISEMENT</u></b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 107.00 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>260 156.94 €</b>

(chaque section est équilibrée en dépenses et recettes)

## SUBVENTION VOYAGE PEDAGOGIQUE – Maison familiale rurale de Salignac

Votants : 13    Votes pour : 13

Le conseil municipal accorde une participation financière de 30 € pour aider au financement d'un voyage pédagogique.